

29^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE

69^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2017

Point 8.2 de l'ordre du jour provisoire

CSP29/INF/2
21 juillet 2017
Original : anglais

CENTRES COLLABORATEURS DE L'OPS/OMS

Antécédents

1. Selon la définition donnée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Un centre collaborateur de l'OMS est une institution qui a été désignée par le Directeur général pour faire partie d'un réseau international d'établissements menant des activités collectives à l'appui du programme de l'Organisation... » (1).
 2. Pour des raisons historiques propres à l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), les centres collaborateurs de l'OMS situés dans la Région des Amériques sont appelés « centres collaborateurs de l'OPS/OMS ».
 3. Pour être désigné sous le nom de centre collaborateur de l'OMS, un établissement doit répondre à tous les critères suivants : *a*) rang élevé sur les plans scientifique et technique aux niveaux national et international, *b*) rôle important au sein de la structure sanitaire, scientifique ou éducative du pays, *c*) grande qualité de la direction scientifique et technique et nombre suffisant de membres du personnel détenant une qualification de haut niveau, *d*) stabilité en matière de personnel, d'activité et de financement, *e*) relations de travail étroites avec d'autres établissements du pays ainsi qu'aux niveaux transnational, régional et mondial, *f*) aptitude, capacité et volonté manifestes de contribuer, aussi bien individuellement qu'au sein de réseaux, aux activités programmatiques de l'OMS, que ce soit en soutenant des programmes nationaux ou en participant à des activités de coopération internationales, *g*) pertinence manifeste, sur les plans technique et géographique, de l'établissement et de ses activités pour les priorités programmatiques de l'OMS, *h*) au moins deux ans de collaboration antérieure avec l'OMS pour la réalisation d'activités planifiées conjointement (2). Tous les processus de désignation prévoient une consultation avec les autorités sanitaires des pays respectifs et doivent ensuite être approuvés par le Directeur général de l'OMS. Après quatre années de collaboration fructueuse, il est possible de redésigner un centre pour une période supplémentaire, sous réserve des résultats passés et des besoins futurs de l'Organisation.
-

Répartition géographique des centres collaborateurs dans les pays de la Région des Amériques

4. Actuellement, 182¹ centres sont répartis dans les pays suivants de la Région des Amériques : Argentine (14), Bolivie (1), Brésil (19), Canada (30), Chili (4), Colombie (5), Costa Rica (2), Cuba (10), États-Unis d'Amérique (82), Grenade (1), Honduras (1), Jamaïque (1), Mexique (9), Porto Rico (1), Uruguay (1) et Venezuela (1).

Contribution des pays à la coopération technique

5. Au fil des ans, l'OMS continue à renforcer ses lignes directrices et ses politiques relatives à la désignation de centres collaborateurs afin que celles-ci correspondent à ses priorités et à ses stratégies. À son tour, l'OPS a pris des mesures pour faire en sorte que les centres collaborateurs soient considérés comme un élément crucial de la coopération technique offerte non seulement par l'Organisation, mais aussi entre les pays, en tant qu'exemple de panaméricanisme couronné de succès.

6. Parmi les plans de travail préparés avec chaque centre collaborateur, on retrouve des exemples d'innovation scientifique et technique ; d'échange et de diffusion de connaissances, d'informations et de bonnes pratiques ; ainsi que de renforcement des capacités et des ressources humaines en santé.

7. Ce sont là des relations avantageuses pour les deux parties : l'Organisation bénéficie d'une valeur ajoutée en créant des partenariats et une coopération technique avec des établissements nationaux, lesquels contribuent substantiellement au travail de l'Organisation dans la Région et sont, par ailleurs, enrichis à leur tour par cette expérience de travail dans un contexte sanitaire mondial (3).

Liens entre les centres collaborateurs, le Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS et les objectifs de développement durable

8. Consciente des normes et des directives qui régissent les centres collaborateurs, l'OPS met actuellement en place des processus qui accroissent la valeur de la collaboration avec ceux-ci et assurent la convergence de cette collaboration avec les priorités du budget programme 2016-2017 de l'OMS et du Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS (4), ainsi qu'avec les objectifs de développement durable (ODD).

9. Les centres collaborateurs sont liés à cinq des catégories techniques du Plan stratégique. Sur les 179 centres collaborateurs de l'OPS/OMS,² 15 % sont liés à la catégorie 1 (maladies transmissibles), 18 % à la catégorie 2 (maladies non transmissibles

¹ Les renseignements sur l'emplacement des centres collaborateurs de l'OPS/OMS, en date du 12 juillet 2017, ont été tirés de la base de données mondiale de l'OMS. Source [en anglais]:

http://apps.who.int/whocc/List.aspx?cc_region=AMRO&.

² Idem 1.

et facteurs de risque), 25 % à la catégorie 3 (déterminants de la santé et promotion de la santé tout au long de la vie), 31 % à la catégorie 4 (systèmes de santé) et 11 % à la catégorie 5 (préparation, surveillance et intervention).³ Un résumé des principaux domaines d'action dans lesquels les centres collaborateurs de l'OPS/OMS sont à l'œuvre est fourni à l'annexe A.

10. Cette convergence renforce la fonction stratégique des centres pour l'Organisation, en particulier pour ce qui est d'atteindre l'ODD 3 : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. » Vu le rayonnement mondial de ces centres et l'accent mis par un grand nombre d'entre eux sur le renforcement des capacités aux niveaux local, régional et mondial, ils offrent des instruments clés pour l'atteinte de l'ODD 3 ainsi que d'objectifs futurs (5).

11. Par l'intermédiaire des centres collaborateurs, l'OPS démontre également qu'elle participe de façon substantielle à l'atteinte de l'ODD 17, cible 9 (renforcement des capacités) : « Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire » (6).

Activités visant à renforcer les centres collaborateurs de la Région

12. L'OPS est constamment à la recherche d'établissements qui pourraient devenir des centres collaborateurs dans les pays de la Région, en particulier les pays qui ne sont pas encore représentés. En plus du soutien offert par l'OPS aux réseaux thématiques mondiaux et régionaux auxquels appartiennent les centres collaborateurs, l'Organisation met actuellement en œuvre des activités visant à accroître la visibilité du travail fait en collaboration par ceux-ci. Voici quelques-unes de ces activités :

- a) création de réseaux nationaux dans les pays où il y a plus d'un centre ;
- b) mise en place d'une plateforme Web destinée à la diffusion des résultats obtenus ainsi qu'au partage, entre l'OPS et les centres collaborateurs, des expériences vécues et des enseignements tirés ;
- c) organisation de réunions avec les centres collaborateurs pour discuter des sujets pertinents et assurer une collaboration efficace, axée sur la réalisation des mandats de l'Organisation aux niveaux régional et mondial.

³ On trouvera des données détaillées en anglais en suivant ce lien : <http://iris.paho.org/xmlui/handle/123456789/34049>.

Mesure à prendre par la Conférence sanitaire panaméricaine

13. La Conférence est priée de prendre note du présent rapport et de formuler les recommandations qu'elle jugera appropriées.

Annexe

Références

1. Organisation mondiale de la Santé. Documents fondamentaux, quarante-huitième édition [Internet]. Genève (Suisse) : OMS ; 2014 [consulté le 3 mars 2017]. Disponible sur : <http://apps.who.int/gb/bd/f/index.html>
2. Organisation panaméricaine de la Santé. Guide for WHO collaborating centres. Washington, DC : OPS ; 2016 [consulté le 6 mars 2017]. Disponible en anglais sur : http://www.who.int/collaboratingcentres/Guide_for_WHO_collaborating_centres_2016.pdf?ua=1
3. Organisation panaméricaine de la Santé. Institutions nationales associées à l'OPS en matière de coopération technique [Internet]. 50^e Conseil directeur de l'OPS, 62^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010 ; Washington, DC. Washington DC : OPS ; 2010 (document CD50/8) [consulté le 3 mars 2017]. Disponible sur : <http://www1.paho.org/hq/dmdocuments/2010/CD50-08-f.pdf>
4. Organisation panaméricaine de la Santé. Plan stratégique de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2014-2019 [Internet]. 53^e Conseil directeur de l'OPS, 66^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 29 septembre au 3 octobre 2014 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2014 (document officiel n° 345) [consulté le 6 mars 2017]. Disponible sur : http://www.paho.org/hq/index.php?option=com_content&view=article&id=8833&Itemid=40033&lang=fr
5. Organisation panaméricaine de la Santé. Mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la Région des Amériques [Internet]. 55^e Conseil directeur de l'OPS, 68^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 26 au 30 septembre 2016 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2016 (document CD55/INF/6) [consulté le 6 mars 2017]. Disponible sur : http://www.paho.org/hq/index.php?option=com_content&view=article&id=12276&Itemid=42078&lang=fr
6. Nations Unies. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, 21 octobre 2015. New York. New York : ONU ; 2015 [Internet] ; 2017 (résolution A/RES/70/1) [consulté le 6 mars 2017] Disponible sur : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F

Annexe

On trouvera ci-dessous un résumé des principaux domaines d'action où les centres collaborateurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé/Organisation mondiale de la Santé (CC de l'OPS/OMS) sont à l'œuvre. Puisqu'il ne s'agit pas d'une description exhaustive du mandat de ces centres, veuillez vous reporter à la base de données mondiale des centres collaborateurs de l'OMS pour plus de détails.

Ce résumé est organisé par domaine thématique et comprend des renvois au budget programme 2016-2017 de l'OMS, au Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS et aux cibles incluses dans les objectifs de développement durable (ODD)¹.

Maladies transmissibles et analyse de la santé	
Principal domaine d'action des CC de l'OPS/OMS	Liens au budget programme 2016-2017 de l'OMS, au Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS et aux ODD
Offrir formation, expertise et assistance technique en matière de soins médicaux ; diffuser et échanger des informations relatives à la prise en charge intégrée de la maladie de Chagas.	BP de l'OMS : 1.4.1 PS de l'OPS : 1.3 ODD : 3.3
Offrir des conseils aux pays concernant la planification, la mise en œuvre et l'évaluation relatives à la stratégie d'élimination de la tuberculose en Amérique.	BP de l'OMS : 1.2.1 PS de l'OPS : 1.2 ODD : 3.3
Aider à réduire la transmission du paludisme par l'usage de produits traités à l'insecticide et de méthodes similaires ; assurer la prise en charge des cas de paludisme ; veiller à la prévention et à la prise en charge du paludisme chez les femmes enceintes ; assurer une détection et une intervention précoces concernant les flambées et les épidémies ; réaliser un suivi et une évaluation du paludisme, et travailler à son élimination.	BP de l'OMS : 1.3.1 PS de l'OPS : 1.3 ODD : 3.3
Aider à mettre à jour l'état des lieux concernant la schistosomiase dans la Région des Amériques ; offrir une assistance technique aux pays où cette maladie est endémique en ce qui concerne le suivi et l'évaluation de la chimiothérapie préventive et les programmes d'élimination relatifs à la lutte contre la schistosomiase.	BP de l'OMS : 1.4.1 PS de l'OPS : 1.4 ODD : 3.3

¹ Sources :

- 1) Budget programme 2016-2017 de l'OMS, disponible sur : http://www.who.int/about/finances-accountability/budget/PB201617_fr.pdf.
- 2) Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS, disponible sur : <http://iris.paho.org/xmlui/handle/123456789/7654>.
- 3) Objectifs de développement durable de l'ONU, disponibles sur : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F.

Maladies transmissibles et analyse de la santé	
Principal domaine d'action des CC de l'OPS/OMS	Liens au budget programme 2016-2017 de l'OMS, au Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS et aux ODD
Offrir des conseils en matière de lutte contre la dengue, selon une dimension intégrale et grâce à des réseaux régionaux et mondiaux. Collaborer à la collecte de données cliniques, épidémiologiques et virologiques qui permettent la reconnaissance et l'amélioration des cas de dengue, en offrant une formation et un renforcement des capacités à cet effet.	BP de l'OMS : 1.4.2 PS de l'OPS : 1.3 ODD : 3.3
Offrir des conseils techniques, un développement de l'infrastructure des laboratoires ainsi qu'un soutien et du matériel méthodologiques aux pays concernant l'élaboration et l'évaluation de vaccins contre le VIH.	BP de l'OMS : 1.5.3 PS de l'OPS : 1.5 ODD : 3.8

Maladies non transmissibles (MNT), santé mentale et facteurs de risque	
Principal domaine d'action des CC de l'OPS/OMS	Liens au budget programme 2016-2017 de l'OMS, au Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS et aux ODD
Appuyer les activités de formation et de renforcement des capacités relativement aux politiques de prévention des MNT. Cela inclut : le renforcement de la capacité à démontrer le bien-fondé de cette approche à l'aide d'arguments économiques ; le suivi et la diffusion systématiques d'informations utiles à l'élaboration de politiques ; des études de cas et une méthodologie d'analyse de politiques, au sein de l'OPS/OMS, des pays et des établissements collaborateurs concernés.	BP de l'OMS : 2.1.1 PS de l'OPS : 2.1 ODD : 3.4
Offrir une formation spécialisée pour améliorer les compétences en leadership et renforcer les capacités techniques de lutte contre le tabac, afin de promouvoir et de défendre la lutte antitabac à tous les niveaux, y compris la diffusion des résultats de recherche et des pratiques optimales en matière de lutte antitabac.	BP de l'OMS : 2.1.2 PS de l'OPS : 2.1 ODD : 3.A
Collaborer à des projets de recherche internationaux ainsi qu'à la compilation, à l'analyse et à la diffusion de données portant sur l'alcool, l'usage de substances psychoactives et les problèmes de santé partout dans le monde et en Amérique.	BP de l'OMS : 2.1.2 PS de l'OPS : 2.2 ODD : 3.5
Aider à réaliser l'intégration de la santé mentale et des MNT dans les contextes de soins primaires, en tant que perspectives qui se renforcent mutuellement.	BP de l'OMS : 2.2.1 ; 2.2.2 PS de l'OPS : 2.2 ODD : 3.4

Maladies non transmissibles (MNT), santé mentale et facteurs de risque	
Principal domaine d'action des CC de l'OPS/OMS	Liens au budget programme 2016-2017 de l'OMS, au Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS et aux ODD
Offrir des capacités concernant la recherche, la formation, la surveillance et la prévention relatives aux traumatismes, à la violence, à la sécurité routière et aux handicaps dans les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes.	BP de l'OMS : 2.3.1 PS de l'OPS : 2.3 ; 2.4 ODD : 3.6 ; 5.2
Aider à l'élaboration de politiques en matière d'alimentation et de nutrition pour la prévention des MNT, par le moyen d'un suivi et d'une évaluation fondés sur des données probantes.	BP de l'OMS : 2.5.1 ; 2.5.2 PS de l'OPS : 2.5 ODD : 3.4 ; 2.2

Promotion de la santé tout au long de la vie	
Principal domaine d'action des CC de l'OPS/OMS	Liens au budget programme 2016-2017 de l'OMS, au Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS et aux ODD
Aider à concevoir des méthodologies de recherche en santé maternelle et infantile et offrir des conseils pour la conduite de la recherche.	BP de l'OMS : 3.1.4 PS de l'OPS : 3.1 ODD : 3.1 ; 3.2
Collaborer à l'amélioration des données disponibles, des actions de promotion et des activités de renforcement des capacités concernant la prévention de la violence.	BP de l'OMS : 2.3.3 PS de l'OPS : 2.3 ODD : 5
Collaborer au renforcement des capacités en matière de soins obstétricaux et de ressources humaines par l'éducation et la formation.	BP de l'OMS : 3.1.1 PS de l'OPS : 3.1 ODD : 3.1
Aider à l'élaboration et à la diffusion de connaissances scientifiques spécialisées en gériatrie et en gérontologie.	BP de l'OMS : 3.2.1 PS de l'OPS : 3.2 ODD : 3.4
Recueillir et synthétiser des données probantes pour l'élaboration de lignes directrices de l'OMS et la mise à jour de celles-ci dans le domaine de la santé généraliste.	BP de l'OMS : 3.1.3 PS de l'OPS : 3.1 ODD : 3.7
Offrir une coopération technique pour la conception de systèmes de surveillance originaux, efficaces et relatifs aux maladies, aux problèmes et aux comportements buccodentaires, qui serviront à mesurer la charge de morbidité, la qualité de vie et l'effet des interventions préventives.	BP de l'OMS : 2.1.4 PS de l'OPS : 2.1 ODD : 3.4

Déterminants de la santé, équité en santé et santé environnementale	
Principal domaine d'action des CC de l'OPS/OMS	Liens au budget programme 2016-2017 de l'OMS, au Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS et aux ODD
Contribuer à l'amélioration de la gouvernance en santé, à l'application du cadre législatif des droits de l'homme aux domaines techniques, et à la promotion de la santé universelle et de l'équité en santé. Renforcer les capacités dans le domaine des lois et des droits de l'homme relatifs à la santé.	BP de l'OMS : 2.5.2 ; 4.2.1 ; 5.1.1 PS de l'OPS : 3.3 ODD : 3.8 ; 10 ; 16
Assister et renforcer la capacité de l'Organisation, aux niveaux régional et national, à promouvoir la santé de manière efficace, en mettant l'accent sur les déterminants sociaux de la santé, l'équité en santé et la stratégie de « santé dans toutes les politiques » afin d'atteindre les ODD. Recueillir et diffuser des informations scientifiques et techniques et élaborer des méthodes et des techniques concernant l'évaluation, la surveillance et les interventions relatives au logement et à son environnement. Appuyer la coopération technique Sud-Sud.	BP de l'OMS : 3.4.1 ; 3.4.2 PS de l'OPS : 3.4 ODD : 3.8 ; 10
Contribuer au travail de l'Organisation visant à protéger la santé des agents sanitaires. Appuyer la création de systèmes, d'une gouvernance, de capacités et d'une prestation de services aux niveaux mondial, régional et national relativement à la santé des travailleurs : santé au travail, sécurité des groupes vulnérables et des secteurs à risque élevé, et réduction du fardeau que représentent les maladies et les traumatismes professionnels.	BP de l'OMS : 3.5.1 PS de l'OPS : 3.5 ODD : 3.8 ; 8
Agir en collaboration concernant les déterminants environnementaux de la santé, le changement climatique, les matières dangereuses et la santé publique. Cela comprend l'organisation de campagnes d'information publiques et de cours de formation, la production d'études de recherche et de matériel fondé sur des données probantes, l'analyse d'informations et de données, la surveillance et le suivi, ainsi que le partage de connaissances.	BP de l'OMS : 3.4.3 PS de l'OPS : 3.5 ODD : 3.9 ; 6 ; 12 ; 13

Systemes de santé et données probantes	
Principal domaine d'action des CC de l'OPS/OMS	Liens au budget programme 2016-2017 de l'OMS, au Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS et aux ODD
Aider à l'organisation et à l'élaboration de stratégies et d'initiatives concernant la sécurité des patients, la sécurité des hôpitaux et les services intégrés de santé afin d'améliorer la sécurité des soins. Collaborer à la production et à la synthèse de données probantes, au renforcement des capacités, à l'application des connaissances et à l'analyse des incidences, aux niveaux régional et mondial.	BP de l'OMS : 4.2.3 PS de l'OPS : 4.2 ODD : 3.8 ; 11
Aider les pays à renforcer leurs capacités concernant les médicaments essentiels et l'usage rationnel des médicaments et d'autres technologies de la santé, en tenant compte des processus relatifs aux structures, à l'éducation, à la planification et à l'évaluation.	BP de l'OMS : 4.3.3 PS de l'OPS : 4.3 ODD : 3.8
Collaborer à la mise en œuvre des plans stratégiques portant sur la cybersanté et la littératie numérique, la gestion du savoir et l'accès à l'information, l'éthique de la santé publique et la recherche aux niveaux régional et national.	BP de l'OMS : 4.4.2 ; 4.4.4 PS de l'OPS : 4.4 ODD : 3.8 ; 16 ; 17
Collaborer au renforcement des ressources humaines en santé, en mettant l'accent sur le personnel infirmier. Produire et mener des études fondées sur des données probantes ainsi que des analyses et des collectes d'informations, des lignes directrices, des formations, du partage de connaissances et du réseautage.	BP de l'OMS : 4.2.2 PS de l'OPS : 4.5 ODD : 3.8
Élaborer, tenir à jour et réviser la famille des classifications internationales, la terminologie et les normes de l'OMS, en particulier la Classification internationale des maladies, la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, la Classification internationale des interventions en santé, ainsi que leurs aspects terminologiques et ontologiques pertinents.	BP de l'OMS : 4.4.1 PS de l'OPS : 4.4 ODD : 3.8 ; 17

Urgences sanitaires – préparation, surveillance et intervention	
Principal domaine d'action des CC de l'OPS/OMS	Liens au budget programme 2016-2017 de l'OMS, au Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS et aux ODD
Collaborer aux alertes et aux interventions relatives aux flambées de pathogènes émergents et dangereux d'importance internationale, y compris les flambées d'arbovirus, de fièvres hémorragiques virales, de grippe, de méningite, de poxvirus, d'autres maladies infectieuses émergentes et de maladies bactériennes à transmission vectorielle.	BP de l'OMS : 5.1.1 ; 5.2.1 PS de l'OPS : 1.4 ; 5.1 ; 5.2 ODD : 3.D
Faciliter une progression en temps utile vers un accès universel à des opérations chirurgicales et à une anesthésie essentielles sûres et efficaces, en mettant particulièrement l'accent sur la mortalité et la morbidité périopératoires et liées à l'anesthésie.	BP de l'OMS : 4.2.1 PS de l'OPS : 5.3 ODD : 3.D
Aider à mettre en œuvre l'initiative sur la sécurité des hôpitaux en Amérique.	BP de l'OMS : 5.3.1 PS de l'OPS : 5.4 ODD : 3.D ; 11
Aider les autorités nationales à évaluer, à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies visant à améliorer la santé des personnes qui voyagent durant de courtes ou de longues périodes.	BP de l'OMS : 5.1.1 PS de l'OPS : 5.1 ODD : 3.D
Renforcer la capacité humaine et systémique concernant les aspects de santé publique des rassemblements de masse dans des contextes où les ressources sont rares.	BP de l'OMS : 5.1.1 PS de l'OPS : 5.1 ODD : 3.D
Collaborer au renforcement de la surveillance, de l'étude, de la prévention et du contrôle intégrés des infections d'origine alimentaire et des autres infections entériques, aux niveaux national et régional.	BP de l'OMS : 5.4.2 PS de l'OPS : 5.4 ODD : 3.3

- - -